



RETRAITES

Pour une réforme juste et efficace

La réforme des retraites de 2010 n'était pas durable car mal ficelée et injuste : l'effort était porté par les plus modestes sans qu'aucune des revendications de la CFDT n'ait progressé quant à la situation des salariés victimes de travaux pénibles, aux carrières féminines discriminées ou aux carrières longues, à la lutte contre la précarité ou à la situation des polypensionnés.

C'est sur la base du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites que s'est engagée la concertation avec le gouvernement à l'occasion de la Conférence sociale des jeudi 20 et vendredi 21 juin.

Elle se poursuivra tout l'été. La CFDT y portera activement ses revendications et son projet d'une réforme de fond.

Elle n'acceptera ni les fuites en avant qui consistent à nier les difficultés, ni la recherche de boucs émissaires. En l'occurrence, la remise en cause des six mois dans le calcul des pensions des fonctionnaires n'est pas de nature à répondre à l'exigence d'équité entre tous les salariés.

Par ailleurs, le rapport présente des mesures destinées à rétablir l'équilibre financier des régimes. Les mesures d'économie concernant les actifs, les retraités et les entreprises sont indissociables d'une réforme de fond, pour aller vers un système plus juste et plus lisible. Les basses pensions doivent être protégées et améliorées.

Les mesures fiscales proposées par le rapport sont dépourvues de cohérence d'ensemble. Or une réforme fiscale globale est nécessaire et implique une refonte du barème de l'impôt sur le revenu.

Une bonne réforme des retraites doit être efficace et juste.

Seul un système par répartition solidaire, équitable, solide financièrement et qui garantisse un niveau de pension satisfaisant, redonnera confiance à toutes les générations.

Page 1

Édito

- Retraites

∞

Page 2

Infos Centrales

- Évaluation
- Calendrier des CAP-CCP
- CHSCT-C
- Agents non titulaires
- Attachés d'administration

∞

Page 3

Fonction publique

- 8^{ème} échelon du C
- Gel du point d'indice

∞

Page 4

Représentativité CFDT

∞

le BERCYlien

Directeur de la
Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Michelle MESNARD

DIRECCTE - Écoles

Albert AMBOISE

CONSTRUCTIFS pour demain !

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL EN QUESTION

Face à l'incompréhension et la contestation que suscite la nouvelle fiche d'évaluation revisitée en profondeur fin 2009, la DRH a diligenté auprès du CGEfi (Contrôle Général Économique et Financier) un audit visant à examiner l'impact de l'entretien professionnel sur les conditions de travail.

Rappelons qu'en 2009 la CFDT s'était vigoureusement élevée contre la mise en place d'indicateurs de performance qui devaient accompagner la fixation des objectifs personnels.

Sur les 17 propositions examinées lors des groupes de travail des 16 avril et 15 mai derniers, la CFDT priorise sur :

- ➔ les réunions de lancement de la campagne d'évaluation dans chaque direction avec pour objectif de clore l'exercice fin janvier, les objectifs étant définis pour « l'année à venir » ;
- ➔ une formation obligatoire des évaluateurs, quelle que soit leur catégorie, de préférence avant leur prise de fonctions ;
- ➔ une uniformisation du formulaire de compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) pour tous les personnels de l'Administration centrale (titulaires et non titulaires) ;
- ➔ la suppression du tableau relatif aux « compétences professionnelles » au profit de l'évaluation littérale. Plus généralement, aucun item ne devra porter sur le comportement.

Sur ces bases, la nouvelle fiche d'évaluation sera mise en place pour les entretiens de 2013 qui se tiendront début 2014.

La CFDT veillera particulièrement à l'objectivisation de la manière de servir des agents et se félicite du retrait de toute appréciation personnelle portant sur le comportement.

CALENDRIER des CAP de promotion

Catégorie B

Assistants de Service Social
25 juin

Ingénieurs adjoints 27 juin

SA de classe normale
(C en B) 3 juillet

Techniciens de laboratoire
des écoles des mines
24 septembre

SA de classe exceptionnelle
(B3) 1er octobre

SA de classe supérieure (B2)
8 octobre

Catégorie C

APST & CSI 12 septembre

Adjoints techniques 3 octobre

Adjoints administratifs
11 octobre

CAPL Centrale DGFIP

Aucune tenue de CAPL afin
d'éviter un retard dans la date
de nomination aux grades
supérieurs.

Les dossiers seront examinés
en CAP nationale.

CHSCT – C du 12 juin 2013

L'examen du rapport de la médecine de prévention a permis de souligner la nécessité d'une meilleure articulation et coopération entre les différents acteurs de la prévention. La CFDT a insisté pour que la fonction d'assistant de prévention soit reconnue, avec les moyens d'exercer correctement leurs fonctions.

En matière d'utilisation des crédits, les représentants du personnel ont insisté sur le caractère prioritaire de trois dossiers pour l'année 2013 :

- les portes donnant accès aux passerelles entre les bâtiments Necker et Colbert à Bercy
- l'éclairage des salles de réunion du rez-de-chaussée Vauban
- et les sas de l'entrée du bâtiment Montaigne à Noisy.

Agents non titulaires

La mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique est très largement retardée. En cause, la question du périmètre d'application, lequel devait être précisé dans les décrets organisant les examens et concours réservés. Après consultation de la Fonction publique et de la direction des affaires juridiques, les agents exerçant leurs fonctions dans certaines autorités administratives indépendantes en sont exclus. Le décret est présenté au comité technique ministériel du 27 juin 2013.

Attachés d'administration

Le projet de décret interministériel d'adhésion au CiGEM (corps interministériel à gestion ministérielle) vient enfin de sortir du Conseil d'État. Il devrait être présenté au CSPE (conseil supérieur de la Fonction publique d'État) du 27 juin 2013. Au mieux, les 1^{ères} nominations au GRAF interviendraient en janvier 2014 !

CATÉGORIE C, une victoire CFDT

Le 8^{ème} échelon pour tous les AAP1 administratifs

Depuis les accords Jacob signés par la **CFDT** en 2006, notre organisation syndicale n'a cessé d'œuvrer pour l'alignement de la fin de carrière des catégories C administratifs sur les C techniques !!! Dans un 1^{er} temps, la **CFDT** s'est contentée de cet échelon spécial à accès fonctionnel mais contingenté.

Grâce à son opiniâtreté et sa constance, la **CFDT** a enfin obtenu, avec le ralliement des signataires et non signataires du Jacob, **l'accès automatique au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 du C administratif.**

Au 1er juillet 2013, ce sont plus de **200 adjoints** principaux de 1^{ère} classe de statut « administration centrale de Bercy » qui vont accéder à l'indice majoré 430 en 2013. En 2014, plus de **600 agents** bénéficieront de ces 14 points d'indice supplémentaires à condition d'avoir séjourné 4 ans au 7^{ème} échelon. Ce gain représente une augmentation de salaire de plus de 50 € net mensuels pour un agent en activité et plus de 40 € net mensuel pour un retraité à taux plein.

Le projet de décret examiné au CSFPE du 19 avril dernier a prévu des dispositions transitoires pour permettre d'examiner les tableaux d'avancement à l'échelon spécial tel que prévu dans le dispositif actuellement en vigueur jusqu'au 30 juin 2013 (3 ans au 7^{ème} échelon pour 69 postes), les CAP devant se tenir avant la publication du nouveau décret.

Pour les C de la Centrale Bercy, la CAP s'est tenue le 28 mai dernier : ont été promus en priorité les agents « promouvables » et « retraitables » après le 1^{er} juillet 2013 n'ayant que 3 ans au 7^{ème} échelon sans pouvoir atteindre les 4 ans. La promotion sera prononcée au 1^{er} janvier 2013. Pour en bénéficier à la retraite, les agents devront rester en position d'activité pendant au moins 6 mois dans ce 8^{ème} échelon (le congé pris au titre du compte épargne temps entrant dans le calcul de l'ancienneté).

Après l'amélioration des grilles de la catégorie C en 2006, la création du 8^{ème} échelon spécial pour la fin de carrière de la catégorie C administrative au 1er janvier 2012, la CFDT se félicite d'avoir enfin obtenu l'accès automatique et sans condition à ce 8^{ème} échelon pour tous les C administratifs des trois fonctions publiques.

La signature de la CFDT qui engrange des avancées et pas à pas consolide ses revendications a porté ses fruits... Les outrances verbales de certains ne nous feront pas changer d'orientation et les salariés du privé comme du public l'ont compris en confortant la CFDT à la 2^{ème} place au plan national à 0,76 point derrière la CGT.

4^{ème} année de gel du point d'indice !

La valeur du point d'indice de la Fonction publique sera gelée en 2014, pour la 4^{ème} année consécutive.

La CFDT s'indigne de l'absence de concertation. Elle y voit une provocation à l'égard des agents et un manque de considération de leurs représentants.

En amont de la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, qui doit s'ouvrir au second semestre de cette année, la **CFDT Fonctions publiques considère que cette mauvaise nouvelle pèsera sur les négociations et leur issue.**

REPRÉSENTATIVITÉ CFDT : un beau score !

Les 5 confédérations syndicales représentatives au niveau national interprofessionnel (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO) le resteront au moins jusqu'en 2017

La mesure de l'audience des organisations syndicales a été rendue publique le 29 mars dernier.

Avec 26 % des voix, la CFDT se voit confortée comme acteur majeur du dialogue social et se retrouve à moins d'un point de la CGT (26,77 %).

La CFTC, que beaucoup estimaient ne pas être en capacité de franchir le seuil fatidique des 8 % reste présente avec 9,3 % des suffrages. La CFE-CGC avec 9,43 % conserve une légitimité à signer : ainsi, un pôle de syndicats « réformistes » prend le pas sur les syndicats « contestataires ». FO, avec 15,94 % arrive loin derrière le duo de tête CGT/CFDT.

En Île-de-France, la CFDT s'impose en numéro 1 en recueillant 24,04 % des suffrages exprimés sur l'ensemble des entreprises du secteur privé (y compris les TPE) et des chambres d'agriculture !

Ces résultats sont un vrai succès pour la CFDT et le syndicalisme réformiste.

LE SYNDICALISME DE NÉGOCIATION CONFORTÉ

Avec ces résultats, la CFDT a pu confirmer que le syndicalisme de négociation a toute sa place dans notre pays et est reconnue par les salariés. Cette évolution est renforcée par la signature de l'accord interprofessionnel sur la sécurisation des parcours professionnels en janvier dernier.

Ces excellents résultats ont été obtenus grâce à l'action de proximité menée au quotidien et à la dynamique partagée d'une CFDT qui agit avec et pour les salariés.

POUR UN DIALOGUE SOCIAL RESPECTUEUX DES AGENTS

Dans la Fonction publique, les organisations syndicales réformistes sont sorties renforcées des élections aux comités techniques de 2011 en totalisant 38 % des voix.

Les prochaines élections de 2014 seront l'occasion pour la CFDT de rappeler ses exigences.

